

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

Agréée par le Ministère chargé des sports

Comité Régional Centre Val de Loire

Comité du Loiret

Règlement des Compétitions 2018

PRÉAMBULE : tout délégué désigné par le Comité du Loiret sur quelque manifestation que ce soit, Régionale ou Comité, se déroulant à l'intérieur du Comité du Loiret, fera obligatoirement partie du Jury sauf la Présidente du Comité et le Responsable de la Commission de Discipline.

Tout joueur et dirigeant devra à tout moment au cours d'une compétition, sur la demande de l'arbitre ou du jury, pouvoir justifier de son identité (carte d'identité, passeport, etc...) en plus de sa licence il sera exclu de la compétition

Il est interdit de fumer (cigarette électronique incluse) dans toutes les compétitions : qualificatifs – championnats – CDC – CRC – CNC – coupe de France et des clubs – concours.

Port du jean : tout joueur ou joueuse qui portera un jean, (toutes couleurs) lors des qualificatifs et championnats régionaux ou du Loiret sera exclu de la compétition – avertir le délégué du Comité ou l'arbitre pour constater l'infraction

Pour toutes les manifestations, tout joueur accepte, de par son inscription, que le Comité du Loiret utilise sa photographie au titre de la promotion du sport Pétanque ou à être filmé pour la télévision ou autre manifestation relative à la pétanque.

Pour tous les concours, qualificatifs, championnats, coupes des clubs, la présentation de la licence validée du certificat médical de non contre indication à la pratique de la pétanque est obligatoire.

Néanmoins, en cas de non présentation de la licence, le joueur pourra jouer sous les conditions suivantes, que :

- la manifestation soit gérée avec le logiciel Gestion Concours avec la mise à jour du fichier fédéral la plus récente,
- la présence sur le fichier fédéral du licencié
- du paiement d'une amende de 10 € qui sera versée à la Trésorière du Comité avec mention sur le CR de la manifestation.

Dans le cas contraire, le joueur ne pourra pas participer à la manifestation.

Dans une enceinte sportive (un terrain de pétanque étant considéré comme tel) Il est interdit de vendre des consommations en bouteilles de verre, seuls sont autorisés les boîtes métalliques et les gobelets plastiques.

Il est interdit de boire des boissons alcoolisées durant le déroulement d'une partie.

Tout joueur ou joueuse qualifié à un championnat de France représente le comité, de ce fait il se doit d'avoir une conduite irréprochable et se donner les moyens de la réussite

ARTICLE 1 : LES CONCOURS

Les inscriptions se font, sur présentation de la licence

- pour la demi-journée : jusqu'à 14 h 25 - jet du but à 14 h 30 précises
- pour le nocturne : jusqu'à 19 h 55 - Jet du but à 20 h 00 précises
- pour les autres organisations : selon le règlement indiqué au calendrier par les Clubs.

Sauf indication contraire mentionnée dans le calendrier, les concours se déroulant dans le Loiret sont organisés en formule A/B/C.

Les frais de participation sont fixés à 4 ,00€ par joueur.

Ils peuvent être de 5 € au maximum par concours dans les nationaux, régionaux et Prix Départementaux,

Toutes les équipes payent leur inscription.

Dans le Comité Régional Centre Val de Loire, dans tous les concours, les équipes non homogènes sont autorisées toute l'année..

Pour tout concours, un jury d'un minimum de 3 à 5 membres sera constitué et la composition sera affichée dès le début du concours

Le jury comprend obligatoirement l'arbitre, un responsable du club organisateur (président du jury) et un autre membre licencié non joueur. Pour les concours nationaux, un délégué officiel nommé par la fédération complète le jury et il en sera le président.

En cas de non respect du règlement fédéral lors d'un concours ou pour toute irrégularité lors d'une manifestation officielle, toute personne licenciée a la possibilité de rédiger un rapport à l'encontre des personnes impliquées et de l'adresser à la Présidente du Comité.

Le contrevenant s'expose à une convocation devant la commission de discipline départementale.

Le montant des indemnités allouées doit être au moins égal au montant des frais de participation augmenté de 25% pour un concours ordinaire. Pour les concours vétérans, il est ramené à 20%.

Les coupes offertes le sont obligatoirement à titre définitif, sauf dans le cas de challenge pour lequel un règlement spécifique d'attribution doit être porté à la connaissance des participants. La remise des trophées est placée sous la responsabilité de l'organisateur.

Les rencontres seront entièrement gérées sur ordinateur avec le logiciel Gestion Concours – chaque club dispose d'un lecteur de licences.

INFORMATIONS DIVERSES :

Le Comité du Loiret met en place des concours :

- . Dits « mixtes » en doublette (un masculin & une féminine) ou en tripléte (2F & 1M ou 1F & 2M)
 - . Dits « Promotion ». Ces concours sont ouverts aux seuls joueurs de la catégorie promotion.
 - . Dits « jeu provençal ».
 - . Dits « vétéran ». Ces concours sont ouverts aux seuls joueurs de la catégorie senior âgés de soixante ans et plus dans l'année.
- Tous ces concours se joueront sous la formule A/B/C.

Exception :

- 55 ans et plus – concours en 4 parties – ne marquent pas de points fédéraux ou en ABC avec **arbitre obligatoire.**
-
- provençal AB par poules.

Pour toutes manifestations se déroulant :

- En terrains délimités, ceux-ci auront les dimensions minimales suivantes

Pétanque : 3 m x 12 m (exceptionnellement 2,50m pour le tête à tête et seulement pour les poules)
Jeu Provençal : 4 m x 24 m

- En terrains cadrés auront les dimensions minimales suivantes

Pétanque : 4 m x 15 m
Jeu Provençal : 4 m x 24 m

Dans les 2 cas, les terrains se trouvant à chaque extrémité des groupes de terrains devront avoir une largeur supérieure d'un mètre (exemple 5 m au lieu de 4).

ARTICLE 2 : HABILLEMENT & TENUE DES JOUEURS

Pour tous les qualificatifs et championnats, les championnats des clubs ainsi que les coupes de France et du Loiret promotion, une tenue correcte est exigée et ce dès le début de la compétition.

Tous les joueurs de l'équipe devront être :

revêtus **obligatoirement** de la tenue identique de leur club (l'identification du club doit être visible sur cette tenue; elle sera obligatoirement floquée, cousue, sérigraphiée, auto-collée; en aucun cas volant ou tenue par des épingles ou scratchée) et de couleur et conception identique..-

Tous les jeans (toutes couleurs) et les pantalons délavés ou déchirés sont interdits sur tous les championnats de France, Régionaux et du Comité ainsi que dans les CNC – CRC – CDC - Coupe de France et Coupe des clubs du Loiret. Les chaussures seront fermées (dessus – devant - derrière et côtés)

Pour tous les concours Nationaux et Régionaux, la tenue identique est obligatoire à partir des 1/8ème de finale.

Pour plus de renseignements, se référer au règlement fédéral.

ARTICLE 3 : Inscriptions aux qualificatifs et championnats du Loiret/qualificatifs Régionaux:

Les juniors ne peuvent pas participer aux championnats seniors

Inscriptions :

Les joueurs doivent s'inscrire obligatoirement auprès de leur club.

Les inscriptions devront parvenir au délégué désigné à la date butoir fixée par le comité. Aucune inscription par téléphone ou venant d'un joueur ne sera acceptée.

Seul pour le jeu provençal et les catégories jeunes, un club peut inscrire une équipe dont un joueur n'est pas de son club.

Les joueurs devront s'assurer qu'ils sont bien inscrits dans celle choisie auprès de leur Président de club.

Le délégué accuse réception pour le nombre d'équipes figurant sur les feuilles d'inscription. si vous ne recevez pas cet accusé de réception, contactez le délégué pour avoir la confirmation de la prise en compte des équipes

Pour les envois par courrier, c'est au Président ou au responsable du club de s'assurer de la bonne réception de son envoi auprès du délégué limite de réception le vendredi précédant le championnat.

ARTICLE 4 : CHAMPIONNAT DU LOIRET/QUALIFICATIF RÉGIONAUX:

Inscriptions

Championnats du Loiret : **5,00€** par joueur

Gratuit pour les championnats jeunes

Engagements interdiction

Tout joueur inscrit à un qualificatif ou championnat du Loiret et ne se présentant pas à celui-ci (et qui ne se sera pas fait remplacer avant le début de la compétition), sera traduit devant la commission de discipline départementale – la sanction sera d'un an de suspension ferme de toutes compétitions + 60€ de pénalité financière.

Pour une absence à un championnat de France non justifiée, cette sanction sera de 2 ans de suspension ferme et de 120€ de pénalité financière.

Pour tout joueur d'une équipe absent, ses partenaires doivent se présenter à la rencontre sous peine de se voir infliger la même sanction.

Tout joueur champion (comité ou Régional), s'engage à participer au Championnat de France correspondant.

En cas de non participation à un championnat de France, l'équipe ne sera pas remplacée.

Déroulement

- Le nombre d'équipes à qualifier dans chaque zone ou double zone sera déterminé par les délégués concernés au prorata du nombre d'équipes inscrites à chaque endroit.
- Tous les championnats du Loiret se déroulent par poules
- En fonction du nombre de poules et du nombre d'équipes à qualifier, la partie de barrage peut être jouée dès la sortie de poules.
- Dans l'hypothèse où le nombre de poules est inférieur au nombre d'équipe à qualifier, le délégué pourra modifier les règles de déroulement du qualificatif en créant des poules de 3.
- Les barrages de poule se déroulent sur les terrains pairs.

- Pour les Championnats Pétanque sur une seule journée qualificatifs ou non pour un championnat de France :

Début des parties 8 h, sauf pour les championnats jeunes à 10h

Les parties de poule devront être terminées avant d'aller déjeuner.

Pour toutes les autres parties arrêt obligatoire à 12 h 00, à la fin de la mène en cours

Reprise à **14 h 00**

Toutes les parties se dérouleront en 13 points

- Championnat Pétanque sur deux jours :

1^{ère} journée : Début des parties à 14 h par zone ou double zone

Le championnat se dispute en poules puis en élimination directe pour arriver au nombre d'équipes à qualifier. Les équipes qualifiées pour le 2^{ème} jour seront issues obligatoirement d'une partie qualificative, ce qui veut dire que les cadrages devront avoir été effectués avant cette partie qualificative.

Équipes à qualifier en pétanque : triplette (16) – Doublette et doublette mixte (32) – tête à tête (64) – doublette féminine (16)

2^{ème} journée : Début des parties 8 h en élimination directe

Les 2 premières parties devront être terminées avant d'aller déjeuner.

Reprise à 14 h 00 - Toutes les parties se dérouleront en 13 points.

• Pour les Championnat Jeu Provençal sur deux jours :

1^{ère} journée : Début des parties à 8 h

Le championnat se dispute en poules puis en élimination directe pour arriver au nombre d'équipes à qualifier pour la deuxième journée.

Les 2 premières parties de poule devront être terminées avant d'aller déjeuner, (ces parties pourront être limitées en temps 2 h30)

Pour toutes les autres parties arrêt obligatoire à 12 h 30, à la fin de la mène en cours

Reprise à 14 h 30 –

2^{ème} journée : Début des parties 8 h

Les parties se dérouleront en 11 points le samedi et en 13 points le dimanche.

Sur décision du Jury du championnat, les barrages de poule pourront se dérouler sur un autre terrain que celui prévu initialement.

Attention, toute équipe inscrite et arrivant plus d'une heure après le début de la compétition est disqualifiée.

Si un concours est organisé en parallèle, l'après-midi, il sera dans la même composition que le championnat.

Uniquement pour les championnats tête à tête et jeu provençal, il peut être organisé un concours sous une autre composition.

Lors des championnats départementaux Masculins et féminins, vétérans et promotion, :

l'équipe championne est qualifiée pour le championnat de France correspondant au titre du Comité départemental;

sont qualifiées pour le championnat Régional correspondant

l'équipe finaliste,

les 2 équipes ½ finalistes

les 2 équipes **perdantes contre les équipes championnes et finalistes – soit 5 équipes par catégorie**

CES ÉQUIPES ONT OBLIGATION DE PARTICIPER AU CHAMPIONNAT REGIONAL

En ce qui concerne le doublette jeu provençal, l'équipe championne est qualifiée pour le championnat de France correspondant au titre du Comité départemental;

Sont qualifiées pour le championnat Régional :

l'équipe finaliste,

l'équipe perdantes des 1/2 de finales **contre l'équipe championne** – soit 2 équipes

Les Champions et Vice-Champions RÉGIONAUX sont qualifiés, l'année suivante, pour le championnat Régional correspondant, s'ils restent en équipe homogène club (sauf pour le championnat doublette jeu provençal).

Les champions de l'année précédente devront porter la tenue fournie par le Comité Régional Centre Val de Loire pour le championnat de France correspondant.

Si ces équipes qualifiées d'office ne souhaitent pas bénéficier de cette opportunité et disputaient le qualificatif Régional correspondant, le président de leur club devra en avvertir le Président du Comité et le Secrétaire Général afin qu'ils prennent les dispositions pour qualifier une équipe supplémentaire.

Répartition des engagements

Championnats Régionaux :

- ▶ 50% le Comité indemnise les clubs pour tous les participants effectifs aux championnats régionaux – la dotation est identique pour tous les joueurs et joueuses ayant participé aux championnats Régionaux de l'année

▶ Lorsqu'un joueur ou une équipe est devenu (e) champion (ne) ou vice-champion (ne) de France après avoir obtenu sa qualification par le Comité Régional, celui-ci :

- donnera la première année, une équipe ou joueur supplémentaire au championnat de Ligue pour le Comité,
- s'il n'est plus champion de France ou finaliste l'année suivante sera qualifié d'office pour le championnat Régional suivant - le Comité aura donc un joueur ou une équipe à qualifier en moins.
-
-

ARTICLE 5 : CHAMPIONNAT PAR EQUIPES DES CLUBS :

Le club doit obligatoirement fournir à ses joueurs un badge numéroté. Le Capitaine de l'équipe portera un badge CAPITAINE en plus de son éventuel numéro de joueur, ce n'est pas au club organisateur de fournir ces badges.

Le Capitaine de l'équipe sera sanctionné si des joueurs de son équipe ne portent pas une tenue club identique

Voir Annexes 1 (Open) – 2 (Féminin) et 3 (Vétérans)

Chaque club qui inscrira 3 équipes (Open- féminin – vétérans confondues) devra obligatoirement recevoir au moins une fois –

Pour 5 équipes, il devra recevoir au moins 2 fois – et ensuite une fois de plus par équipe supplémentaire.

Faute de quoi, des équipes pourront être supprimées à ce club par la Commission Sportive.

ARTICLE 6

COUPE DE France :

1 - L'inscription à la coupe de France des clubs est obligatoire.

Un droit d'inscription de 10 € est demandé par la FFPJP. (en cas de forfait, une amende de 30 euros sera infligée)

Un club ne peut avoir qu'une équipe participante.

La Commission Sportive procédera au tirage au sort des rencontres et informera les clubs.

2. – L'équipe est composée de Six à Huit joueurs licenciés, dont au minimum une Féminine, mais sa composition peut varier à chaque partie (D et (T) uniquement.

Les équipes sont placées sous la direction d'un capitaine non joueur.

Le capitaine aura la possibilité de composer six tête-à-tête dont un féminin minimum, trois doublettes dont une mixte et deux triplettes dont une mixte.

Il doit s'agir de seniors ou de juniors, la Féminine pouvant être junior, mais il n'y a aucune restriction quant au nombre de Féminines ou de juniors, quant à la nationalité des joueurs, quant au nombre de classés.

En revanche une équipe ne peut comprendre qu'un seul (**joueur ou joueuse**) muté d'un autre Comité.

3. - L'équipe tirée en premier reçoit la rencontre, celle-ci devra se dérouler au plus tard à la date fixée par le Comité du Loiret

Aucun report de date ne sera accepté.

Les deux Clubs devront prendre contact entre eux dès réception du courrier.

Les Clubs pourront se mettre d'accord pour l'organiser avant cette date. Si aucun accord n'intervient à l'amiable la rencontre devra s'effectuer à la date butoir à 14h30 sous peine de disqualification .

En cas d'absence de l'arbitre, le président du club recevant en assumera les fonctions..

4. - Les rencontres ont lieu par élimination directe.

Chacune comprend :

- Six parties en tête-à-tête, dont une entre les Féminines désignées
- Trois parties en doublettes, dont une en doublettes mixtes avec les Féminines désignées
- Deux parties en triplettes, dont une en triplettes mixtes avec les Féminines désignées

Soit un total de 11 parties qui se déroulent dans l'ordre ci-dessus

Avant le début de la rencontre, les capitaines des équipes doivent déposer à la table de marque, les licences des joueurs et du capitaine.

5. - Le remplacement d'un joueur est interdit après le dépôt des noms à la table de marque.

S'il manque un ou des joueurs à une équipe, elle peut néanmoins jouer la rencontre, l'équipe adverse gagnant d'office les parties correspondantes (4 joueurs minimum sinon forfait).

Un joueur arrivant en retard (tête à tête) pourra participer au cycle en cours, mais en subissant les points de pénalités prévus par le règlement.

6 - Les parties victorieuses rapportent :

- 2 points en tête-à-tête soit 12 points au total
- 3 points en doublette soit 9 points au total
- 5 points en triplettes soit 10 points au total

Le total étant de 31 points il ne peut y avoir de match nul. L'équipe victorieuse est celle qui possède le plus de points à la fin des trois cycles.

7. - Le tirage au sort des parties s'effectue directement sur la feuille de match de telle sorte que les Féminines désignées jouent toujours l'une contre l'autre.

Afin de préserver l'intérêt d'un éventuel coaching dans la composition des doublettes et des triplettes en fonction des résultats, un tirage au sort a lieu avant chaque cycle de la rencontre.

Il doit être opéré par simple pliage de la feuille de match, le délégué d'une équipe remplissant son côté avant de le donner à celui de l'équipe adverse qui remplit l'autre.

Le club recevant devra délimiter 6 terrains de 4 * 15 m avec de la ficelle.

8 – La feuille de match signée par les capitaines des deux équipes doit être renvoyée par le président du club recevant, le premier jour ouvrable suivant celui de la rencontre à la personne responsable (Huguette ALVAREZ).

Les rencontres pour la Coupe de France sont étalées du mois d'avril au mois de mars suivant.

Tirage au sort intégral pour cette compétition

ARTICLE 7 : COUPES DES CLUBS DU LOIRET,

1 - Chaque club affilié au Comité du Loiret a la possibilité de faire participer une équipe de son club.

La participation est gratuite et facultative.

Il est organisé 1 compétition qui ne concerne que les joueurs promotion : coupe dit Promotion

En cas d'insuffisance de participation (moins de 16), elle sera supprimée .

Les Présidents de club inscrivent leur équipe par courrier ou par courriel au responsable désigné par le Comité dans les délais prescrits,

Si les inscriptions ne parviennent pas dans les délais impartis, elles ne seront pas prises en compte.

La commission sportive procédera au tirage au sort des rencontres et informera les clubs.

Les clubs premiers tirés sont désignés pour recevoir.

2 - Chaque équipe sera composée de 6 joueurs et éventuellement de 2 remplaçants ; elle devra comprendre obligatoirement :

- une féminine senior/junior
- un jeune (cadet ou minime /benjamin)

- un vétéran (60 ans et + dans l'année)
- les 3 autres participants (toutes catégories confondues) sont dénommés seniors

Si plusieurs féminines ou vétérans participent, il conviendra de déterminer, avec précision, sur la fiche d'inscription celle et celui correspondant à la féminine et au vétéran de même pour la catégorie jeune.

Les remplaçants seront mentionnés sur la feuille de la rencontre, ils ne pourront jouer que dans la catégorie où ils ont été engagés et seulement en doublette et triplète.

Les équipes sont placées sous la direction d'un capitaine qui pourra être joueur.

La composition de l'équipe pourra être différente à chaque rencontre.

L'arbitrage sera effectué par un responsable, non joueur, du club recevant ou à défaut du club reçu.

3 - Tirage au sort intégral pour cette compétition

Chaque rencontre se déroulera de la manière suivante :

1^{ère} partie : en tête-à-tête - chacun dans sa catégorie,

2^{ème} partie : en doublette - une équipe un senior/une féminine - un senior/un jeune - un senior/un vétéran -

3^{ème} partie : en triplète - une équipe féminine/jeune/vétéran - une équipe 3 seniors

Points marqués :

tête à tête 2 points

Doublette 3 points

Triplète 5 points

4. L'équipe tirée en premier reçoit la rencontre, celle-ci devra se dérouler avant la date limite fixée par le Comité du Loiret

Aucun report de date ne sera accepté.

Les deux Clubs devront prendre contact entre eux dès réception du courrier.

Les Clubs pourront se mettre d'accord pour l'organiser avant cette date. Si aucun accord n'intervient à l'amiable le club recevant se verra gagné la rencontre et l'équipe adverse sera déclarée forfait.

Le président de la société recevant assumera les fonctions d'arbitre de la rencontre.

5 - A partir des ¼ de finale, les clubs devront informer le Président du comité sur le lieu, la date & l'heure de la rencontre.

6 - Tout club qui déclare forfait pour une des rencontres de cette compétition, (possibilité de jouer à 4) sera sanctionné par le Comité du Loiret d'une amende de 30 €.

7 - La feuille de match signée par les délégués des deux équipes doit être renvoyée par le président du club recevant, le premier jour ouvrable suivant celui de la rencontre à Mme Huguette ALVAREZ.

8 - 6 terrains de 4* 15 seront délimités par le club recevant.

ARTICLE 8 : LES ORGANISATIONS SPECIFIQUES

« PETANQUE PASSION 2018 » Pour les JUNIORS, CADETS, MINIMES et BENJAMINS (voir annexe)

• COUPE DES DIRIGEANTS

Cette journée comporte les organisations suivantes :

Coupe des Dirigeants,

Finale de la coupe des Clubs du Loiret Promotion

Coupe des Dirigeants : la participation des clubs n'est plus obligatoire.

Le Club organisateur se chargera de trouver un traiteur et un animateur pour la soirée.

Le Comité du Loiret a décidé de l'élargir aux conjoints des membres du Comité, des dirigeants de clubs, aux arbitres et aux éducateurs.

Cette compétition se déroule en triplètes à la mêlée (une seule féminine par triplète) – 3 parties.

Les terrains de jeu :

Le club organisateur devra prévoir : 6 terrains délimités et numérotés (4 m sur 15 m) pour la Coupe du Loiret et entre 25 et 30 jeux non délimités pour la coupe des dirigeants.

Les installations :

Le club organisateur devra prévoir un local, proche des terrains, pour la tenue de table de ces différentes organisations (réception des joueurs, distributions des enveloppes aux clubs, tenue des graphiques).

Les installations devront comporter obligatoirement une sonorisation en bon état de marche et un éclairage suffisant pour permettre un déroulement normal des parties en période nocturne.

Des toilettes, en nombre suffisant dans un bon état de propreté, devront se trouver à proximité immédiate des terrains.

Les clubs ne possédant pas une sono suffisamment puissante, pourront demander celle du Comité du Loiret auprès de la Présidente;

Le Club devra avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à la tenue de la manifestation et en particulier l'autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boisson de 2^{ème} catégorie.

Le stand de la buvette devra se trouver à une distance raisonnable de la table de marque et du terrain d'honneur et hors d'un passage obligé entre les deux.

Rappel : il est interdit de vendre des consommations en bouteilles de verre, seuls sont autorisés les boîtes métalliques et les gobelets plastiques.

Le club organisateur devra pouvoir accueillir cette manifestation dans une salle suffisamment spacieuse permettant de recevoir 200 personnes minimum avec une piste de danse suffisante.

La salle recevant la réception devra être prête et ouverte dès 18 heures.

Récompenses :

Le Comité du Loiret remettra des récompenses aux différents lauréats de ces rencontres.

Le club organisateur devra, au minimum, prévoir de remettre :

- une composition florale :
 - aux 2 féminines participantes à la finale de la Coupe du Loiret,
 - aux 2 premières féminines classées dans la Coupe des dirigeants
- une coupe ou autre récompense aux :
 - au club vainqueur de la Coupe du Loiret
 - aux 3 joueurs vainqueurs de la Coupe des dirigeants

Pour rappel :

Le Comité du Loiret prend en charge :

- le repas de 2 dirigeants ou invités du club organisateur .
- L'arbitre de l'organisation
- **Les frais de la SACEM (déclaration de l'organisation musicale – droits d'auteur)**

Sécurité :

Les organisateurs devront prévoir et mettre en œuvre toutes les dispositions concernant la sécurité des participants. il conviendra de s'assurer de la possibilité d'intervention rapide d'un service de secours sur le lieu de la manifestation ainsi qu'à la salle de la réception; à ce titre un poste téléphonique d'appel (ou un téléphone portable) sera disponible à proximité immédiate des terrains, et en soirée dans la salle de réception, avec les numéros d'appel des services de secours.

Une trousse de secours devra être en place à la table de marque.

ARTICLE 9 : Responsabilités du Comité

Le Comité du Loiret ne sera en aucun cas responsable des dégradations que pourraient subir les biens des participants, des organisateurs et des spectateurs lors de chacune des différentes manifestations précitées.

DÉPLACEMENT A UN CHAMPIONNAT DE FRANCE

Voir : Charte déplacement à un championnat de France

ABSENCE CHAMPIONNATS (Comité – Régional)

Tout joueur inscrit et ne participant pas sans motif reconnu valable (absence de justificatif) sera sanctionné d'un an de suspension ferme par la Commission de discipline. + 60 € de sanction pécuniaire – pour l'absence à un championnat de France, la sanction est doublée.

(Code de discipline et sanctions – sanction catégorie 3 – Article 22 - § 2 – Alinéa 3)

Le justificatif d'absence doit parvenir dans les 3 jours ouvrés à la Présidente du Comité.

En cas d'absence d'un joueur, le ou les autres joueurs doivent se déplacer sous peine de subir la même sanction